

Inflation, salaires : après la fête, attention à la gueule de bois !

Alors que les préparatifs battaient leur plein pour accueillir dignement le personnel à la "fête de l'AFP", jeudi 21 septembre au siège, la direction réunissait les syndicats pour discuter salaires et inflation. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que l'esprit était moins festif pour parler du pouvoir d'achat en baisse des salariés de l'agence.

A quelques heures du début des concerts et autres karaokés, la direction a pris le temps d'écouter poliment les revendications syndicales formulées à l'occasion du lancement de la Négociation annuelle obligatoire (NAO) 2023.

Mais pas question de sortir encore les cotillons ! Les négociations avec l'Etat sur le Contrat d'objectifs et de moyens (COM) pour financer l'Agence de 2024 à 2028 sont toujours en cours et on ne sait pas quel sera le montant de la compensation de la Mission d'intérêt général (MIG) de l'AFP pour les cinq années à venir. Autrement dit, on ne connaît pas notre marge de manœuvre budgétaire.

Point positif toutefois : l'Etat est prêt à augmenter sa contribution alors que sa part dans le COM précédent (2019-2023) - déjà trop faible - était restée figée malgré une inflation historique. L'Etat pourrait aussi revoir à la hausse le montant de son abonnement, lui aussi inchangé depuis des années. Au total, l'AFP pourrait engranger "plusieurs millions d'euros" supplémentaires en 2024, selon la direction générale, avec ensuite de possibles petites hausses les années suivantes.

Cependant, "l'Etat ne va pas compenser intégralement l'inflation", a prévenu la direction, qui n'a pas dit non plus qu'elle allait utiliser cet argent supplémentaire pour améliorer les salaires.

Près de 10% de perte de pouvoir d'achat en 5 ans

Pourtant, il y a urgence ! L'inflation frôle actuellement les 5% sur un an, alors que la dernière hausse des salaires remonte à plus d'un an. Et les 70 euros brut accordés avec rétroactivité en mars 2022 (+ une ristourne de 25 euros sur la mutuelle) ne compensaient déjà pas l'inflation de l'époque.

Au total, si on remonte à 2019 (début du dernier COM), les salariés AFP de droit français ont vu leur pouvoir d'achat chuter de près de 10%, même en tenant compte des augmentations accordées à tous (voir tract de SUD : "Inflation, salaires, conditions de travail : Alors on danse ?" du 11 septembre 2023).

Malgré cette baisse de pouvoir d'achat sans précédent, SUD a choisi - par souci d'unité syndicale - de renoncer à réclamer 10% d'augmentation générale pour s'associer aux autres syndicats AFP et défendre trois revendications : **hausse des salaires et des barèmes de piges de 5%, déplafonnement de la prime d'ancienneté et mise en place d'un forfait mobilité durable.**

Une folie de réclamer une hausse générale de 5% ? Non, car avec l'inflation, beaucoup d'entreprises ont accepté d'augmenter les rémunérations. Une récente étude de Deloitte montre qu'en 2023, les augmentations médianes du salaire de base (hors promotions et ancienneté) atteindront 4,6% en France pour les ouvriers et employés, et 4% pour les cadres. Et au regard de nos maigres augmentations depuis 2019, demander 5% semble très raisonnable.

Au bout de 20 ans, un plafond salarial

Quant à la prime d'ancienneté, elle est actuellement limitée à 20% au bout de 20 ans. Beaucoup de salariés sont désormais bloqués à ce plafond (et dans leur plan de carrière), sans perspective d'évolution pour peut-être 20 années supplémentaires ! De petites augmentations de la prime d'ancienneté seraient une récompense minimale, alors qu'ils continuent d'acquérir de l'expérience.

Enfin, le forfait mobilité durable doit soutenir les salariés qui veulent réduire leur impact carbone lié au transport.

SUD a également présenté en NAO plusieurs demandes en son nom propre :

- **Introduction d'échelons intermédiaires dans les grilles** de toutes les catégories afin d'éviter la pratique devenue courante d'allouer une prime de rendement en guise d'augmentation ou de mini-promotion entre deux échelons.
- **Revalorisation des indemnités de fonction pour certains postes** à responsabilité éditoriale (par exemple chef de vacation).
- **Mise en place d'indemnités de fonction pour certains postes** à responsabilité dépourvus de gratification (par exemple, les référents éco ou référents multimédia du desk unique francophone).
- **Pérennisation de la prime vidéo** (éditeur et JRI) **et de la prime photo** (reporter photographe) après un certain nombre d'années dans ces fonctions afin d'éviter une chute de salaire en cas de mobilité.
- **Extension de la prime "dimanche et jours fériés" aux samedis travaillés**, notamment parce que la cantine est fermée tout le week-end au siège et il n'y a pas plus de moyens de se restaurer le samedi que le dimanche. Nous rejoignons le SNJ pour demander la revalorisation de cette prime à 20 euros au lieu de 10 euros.
- **Revalorisation de la prime "médaille du travail"** de 305 à 600 euros car elle n'a pas évolué depuis... plus de 20 ans !

Il faut bien comprendre que la tenue de la NAO est "obligatoire"... mais que rien n'oblige la direction à nous accorder le moindre centime supplémentaire ! Pour obtenir une juste compensation de l'inflation, nous aurons besoin du soutien de l'ensemble des salariés.

La prochaine réunion de négociation est prévue le 6 octobre.

Paris, 29 septembre 2023

SUD-AFP (Solidaires-Unitaires-Démocratiques)

contact@sud-afp.org

